



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Réaménagement de la route 185 en autoroute

Le Ministère bonifie son service de navettes pour cyclistes

Rimouski, le 28 juillet 2025. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable étend dès maintenant le service de navettes pour les cyclistes qui empruntent le sentier Parc linéaire interprovincial Petit-Témis (de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Saint-Honoré-de-Témiscouata). De retour depuis le 20 juin dernier, ce service gratuit passe de cinq à sept jours par semaine, de 8 h à 18 h, en raison d'une demande accrue de la part des usagers du sentier cyclable.

Depuis les dernières mises en service de chaussées d'autoroute et la fermeture de l'intersection avec la rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 85, les navettes pour cyclistes constituent le seul moyen de circuler de part et d'autre du chantier, entre les kilomètres 53 et 56 de la route 185. Cette mesure d'atténuation vient pallier la fermeture complète du sentier cyclable dans ce secteur.

Ainsi, **le Ministère demande aux cyclistes d'éviter la route 185, et ce, pour des raisons de sécurité.** En dehors des plages horaires couvertes par le service de navettes, l'accès au sentier cyclable demeure fermé dans ce secteur. Les cyclistes doivent donc planifier leurs déplacements en conséquence.

Le service de navettes pour cyclistes se poursuit jusqu'au 1^{er} septembre prochain. Implanté en 2023 par le Ministère, il effectuera un retour pour une dernière année, à l'été 2026.

Faits saillants

- Durant les plages horaires couvertes par le service de navettes, les cyclistes peuvent se présenter à l'une ou l'autre des extrémités du chantier et sont pris en charge sur place.
 - Le véhicule permet d'accueillir toutes les catégories de vélos, incluant les bicyclettes électriques, celles à roues surdimensionnées et les tricycles, ainsi que des accessoires, tels que les remorques pour vélo. Il est aussi doté d'un siège d'appoint pour enfant.
- De la signalisation a été installée afin d'identifier les points de fermeture du sentier et fournir l'information sur le service de navettes aux usagers du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.
- Au terme de la phase III des travaux de construction de l'autoroute 85, le Ministère aura procédé à la relocalisation et à l'aménagement de près de 10 km de sentiers cyclables du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.

Lien connexe

[Réaménagement de la route 185 en autoroute \(85\)](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724